

La France reste un des pays d'Europe où l'eau est la moins chère

ENVIRONNEMENT

Eau potable et assainissement confondus, la France se classe bien.

Mais des signes de crise émergent.

Myriam Chauvot
mchauvot@lesechos.fr

Pour l'instant tout va bien. Le dernier baromètre européen commandé par la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) au cabinet d'études Nus Consulting le confirme, la France reste l'un des pays d'Europe où l'eau est la moins chère, eau potable et assainissement confondus.

Cette étude, faite tous les deux ans depuis quinze ans et portant sur les cinq plus grandes villes de dix grands pays d'Europe, fait ressortir pour la France un prix moyen de

l'eau de 3,56 euros le mètre cube début 2017, soit 11 % de moins que la moyenne européenne, pour un foyer lui aussi moyen au sens de l'Insee (trois personnes consommant 120 mètres cubes d'eau par an). Seules l'Italie, l'Espagne et la Suède peuvent se prévaloir d'une eau moins chère. De même, la hausse du prix a été contenue (+0,6 % par an entre 2015 et 2017, contre +0,5 % pour la moyenne européenne).

Cela, c'est pour le satisfecit. Mais il concerne essentiellement l'eau potable. Début 2017, elle ne coûtait que 1,43 euro le mètre cube en France. Sur dix pays, seule l'Italie est moins chère.

La France est moins compétitive dans l'assainissement, où son prix est un des plus élevés d'Europe, à 2,14 euros le mètre cube d'eau usée. C'est 50 % plus cher que l'eau potable. « Les services d'assainissement ont été mis en place beaucoup plus récemment que l'eau potable, d'où un coût plus élevé », justifie Tristan Mathieu, délégué général de la FP2E. Et sachant que, en France, le

secteur de l'épuration n'a toujours pas investi pour gérer les nouvelles pollutions – résidus médicamenteux, microparticules de plastique, etc. –, le prix a peu de chances de baisser.

Non-conformité

Pour la FP2E, la France sous-investit dangereusement dans ses infrastructures d'eau. Ceci au détriment des zones rurales, qui ont le moins de moyens financiers. « Les études du ministère de la Santé montrent que les plus petites unités ont un taux de non-conformité bactériologique de l'eau potable de vingt fois supérieur aux grandes installations » des métropoles, souligne Tristan Mathieu.

En attendant les Assises de l'eau, promises par Emmanuel Macron et Edouard Philippe pour le printemps, un autre sujet d'alarme monte. C'est l'explosion des impayés, suite à la loi Brottes de 2013, qui interdit de couper l'eau même si le client est de mauvaise foi. « Le taux d'impayés a augmenté

« Les études du ministère de la Santé montrent que les plus petites unités ont un taux de non-conformité bactériologique de l'eau potable de vingt fois supérieur aux grandes installations. »

TRISTAN MATHIEU
Délégué général de la FP2E

de 17 % en deux ans et, au total, il est passé de moins de 1 % avant la loi Brottes à plus de 2 % aujourd'hui », résume Tristan Mathieu, en remarquant que « c'est pire encore quand l'opérateur d'eau local est public : pour certains, le taux d'impayés a été multiplié par près de quatre ! ». ■